

**Serge Van Hecke**

Au Bourgmestre et membres du  
conseil communal de la ville de  
Bruxelles.

Hôtel de Ville  
Grand-Place  
1000 Bruxelles

Moi, Serge Van Hecke

Je m'associe à l'auteur de ce texte et je conteste la décision qui concerne la pose d'une  
Plaque Lumumba.

*En Belgique, la pose d'une plaque commémorative constitue un honneur en reconnaissance  
de services éminents rendu à la Belgique par une personne honorable.*

*La proposition du Bourgmestre de la ville de Bruxelles M. P. Close de poser une plaque  
commémorative à Lumumba au Square du Bastion à Ixelles est inacceptable. Elle doit être  
retirée pour les 2 motifs suivants :*

*1. Lumumba ne réunit aucun de ces critères :*

- a. Il n'a rendu aucun service éminent à la Belgique ;*
- b. Il a insulté les Belges dont le Roi lors de la cérémonie officielle de l'indépendance le  
30 juin 1960 dans un discours haineux non prévu au protocole qu'il viole  
consciemment ;*
- c. Il avait été nommé Premier ministre du Congo par des Belges lors des négociations  
mais a trahi la confiance de ceux qui l'ont honoré de cette nomination ;*
- d. Il n'était pas honorable puisqu'il avait-été condamné par la justice congolaise pour  
détournements de fonds et abus de confiance à La Poste du Congo où il travaillait ;*
- e. Il a trahi les intérêts des congolais par des décisions à caractère tribal en violation  
de sa mission de premier ministre.*

*2. La décision d'honorer Lumumba par une plaque commémorative est intolérable pour tous  
les patriotes belges :*

- a. Elle constitue une insulte au Roi et aux Belges ;*
- b. Elle met Lumumba, un citoyen congolais, qui trahi son pays et la Belgique, sur un  
ped d'égalité avec d'éminentes personnalités Belges ;*
- c. Cette décision constitue un revirement injustifié et inexplicable de décisions  
antérieures négatives ;*
- d. Elle est opportuniste, à caractère électoral, donc à court terme. Elle vise à donner  
aux socialistes en déroute un argument auprès de la diaspora de Matonge.*

*André Schorochoff*

*20 04 2018*

Serge Van Hecke.

25 avril 2018